

# Bienvenue à l'École de Meillonas



## Livret d'accueil scolaire et périscolaire

**Mairie de Meillonas**  
1 Place de la Mairie  
01370 MEILLONNAS  
Tel : 04 74 42 38 11  
[www.meillonas.grandbourg.fr](http://www.meillonas.grandbourg.fr)

# MOT D'ACCUEIL DU MAIRE

---

“

Je tiens à vous souhaiter, très chaleureusement, la bienvenue à l'école de Meillonas.

Notre école se trouve au cœur de notre village, et nos enfants ont la chance inestimable de pouvoir apprendre dans un cadre unique et privilégié.

Sachez que chacun, le personnel enseignant, les agents municipaux, ainsi que les parents, fait de son mieux afin de créer les conditions idéales à l'apprentissage de nos jeunes élèves. L'objectif prioritaire de notre équipe municipale reste ainsi de donner les moyens à nos enfants de préserver le gage essentiel de notre république : l'égalité des chances.

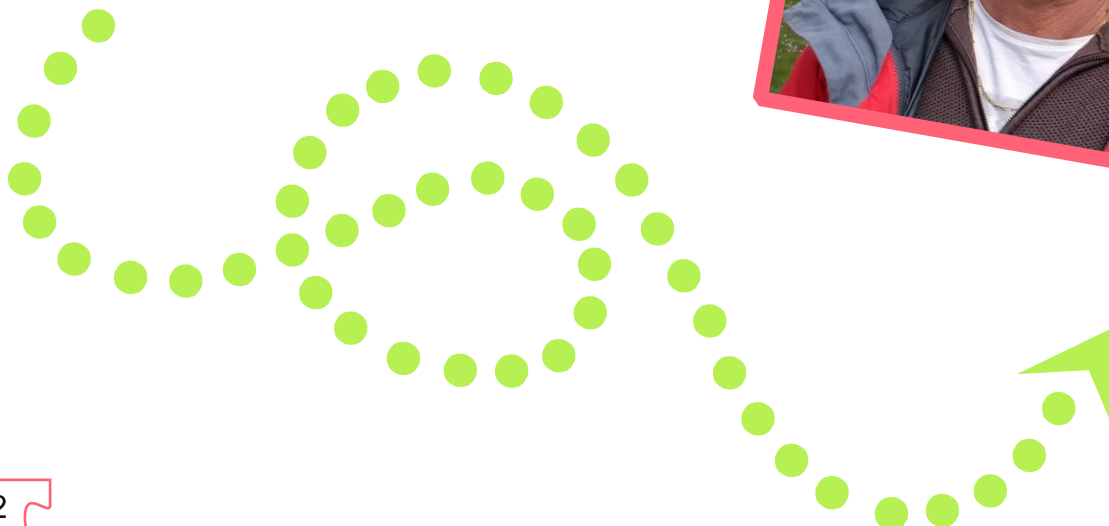
L'équipe municipale dans son ensemble est déterminée à assurer à la jeunesse le meilleur avenir possible.

Nous vous souhaitons une agréable rentrée.

À très bientôt

”

Jean Pierre ARRAGON  
Maire de Meillonas



# SOMMAIRE

**LA COMMISSION SCOLAIRE** \_\_\_\_\_ page 4

**L'ÉCOLE DE MEILLONNAS** \_\_\_\_\_ page 5

Les inscriptions à l'école  
L'école primaire de Meillonas  
Les ATSEM  
Budget alloué à l'école  
Le conseil d'école

**LES SERVICES PERISCOLAIRES** \_\_\_\_\_ page 12

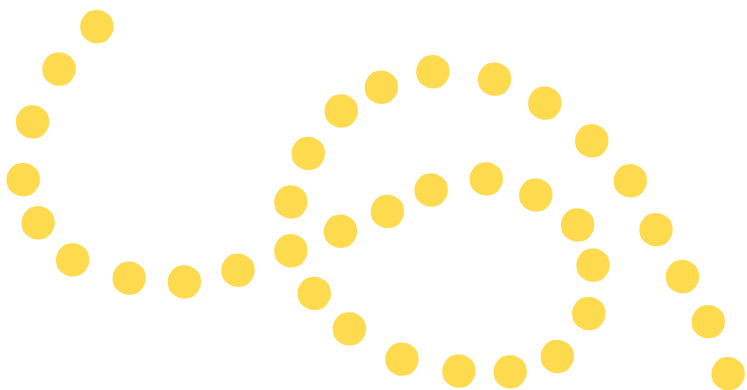
La garderie  
Le restaurant scolaire  
Les mercredis et vacances scolaires

**LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE** \_\_\_\_\_ page 18

**LE SOU DES ÉCOLES** \_\_\_\_\_ page 19

**LE FOYER RURAL DE MEILLONNAS** \_\_\_\_\_ page 20

**LA SÉCURITÉ AUX ABORDS DE L'ÉCOLE** \_\_\_\_\_ page 21



# La commission scolaire



La commission scolaire de la municipalité de Meillonas est votre premier interlocuteur concernant l'inscription de vos enfants à l'école de Meillonas et vos demandes de dérogations scolaires.

Elle travaille en lien direct avec la directrice de l'école afin de répondre à vos demandes concernant la scolarisation des enfants inscrits à l'école primaire (maternelle et élémentaire)

Elle est composée de :

- ➔ **Sandrine BRONNER, 1ère adjointe, en charge des affaires scolaires et périscolaire**  
Téléphone : 06 21 83 61 09
- ➔ Fabrice CHIVAL, 2ème adjoint  
Téléphone : 06 32 14 36 89
- ➔ Nadine GROBOZ, 3ème adjointe  
Téléphone : 06 72 73 73 36
- ➔ Aline PIOTELAT, conseillère municipale  
Téléphone : 06 50 26 50 76

Chacun des membres de la commission est disponible sur rendez vous et se tient à votre disposition pour toute question.



Vous trouverez également sur le site de la mairie de Meillonas toutes les informations qui vous seront utiles

[www.meillonas.grandbourg.fr](http://www.meillonas.grandbourg.fr)

## MOT D'ACCUEIL DE LA COMMISSION SCOLAIRE

“

CHERS PARENTS

Bienvenue à votre enfant dans sa nouvelle école !

Pour que votre enfant puisse vivre au mieux son année scolaire, quelques informations pratiques vous seront utiles.

Nous espérons que ce livret vous apportera toutes les réponses à vos questions concernant la vie de votre enfant à l'école et les services périscolaires proposés par la municipalité.

Je vous souhaite une bonne année scolaire ! ”



Sandrine BRONNER  
1ère Adjointe, déléguée au service scolaire et périscolaire.





# ECOLE DE MEILLONNAS

**Coordonnées de l'école :**  
**42 Rue de l'école**  
**01370 MEILLONNAS**

**Téléphone : 04 74 51 39 00**  
**Mail : [ce.0010662p@ac-lyon.fr](mailto:ce.0010662p@ac-lyon.fr)**



L'école de Meillonas dépend de  
- l'Académie de Lyon  
- DSDEN de l'Ain  
- Circonscription de Montrevel en Bresse



# Les inscriptions à l'école



## MODALITES D'INSCRIPTION

### Quels sont les enfants concernés :



L'année de ses 3 ans, un enfant doit être inscrit à l'école maternelle.

Un enfant doit être obligatoirement scolarisé en septembre de l'année de ses 3 ans.

*Exemple : à la rentrée de septembre 2023, tous les enfants nés en 2020 pourront être scolarisés.*

### Démarches :



- Dès janvier : inscrire votre enfant à la mairie
- Contacter ensuite la directrice de l'école pour finaliser l'inscription de votre enfant (Après la pré-inscription faite en mairie).  
Téléphone : 04 74 51 39 00

### Votre enfant change d'école :



En complément du dossier d'inscription, vous devez fournir à la directrice de l'école :

- Un certificat de radiation de l'ancienne école de votre enfant
- Son livret scolaire

### Vous habitez une autre commune :



Il faut déposer une lettre de demande de dérogation scolaire argumentée à la commission scolaire de la Mairie.

Elle sera traitée par M. le Maire et l'adjointe à la vie scolaire.

## DOCUMENTS A FOURNIR POUR LE DOSSIER D'INSCRIPTION :

- Livret de famille
- Justificatif de domicile sur la commune de MEILLONNAS de moins de 3 mois
- Jugement de garde en cas de séparation des parents
- Document attestant que l'enfant a eu les vaccinations obligatoires pour son âge.

**Le document d'inscription  
sera rempli directement en  
mairie**



# L'école primaire de Meillonas



L'école primaire de Meillonas est une école publique qui accueille les enfants de la Petite Section au CM2, domiciliés sur la commune ou bénéficiant d'une dérogation scolaire.

L'école se compose de 5 classes

## MOT DE LA DIRECTRICE DE L'ÉCOLE DE MEILLONNAS

**Direction :**  
**Ghislaine BLATRIX**

**04 74 51 39 00**  
**ce.0010662p@ac-lyon.fr**  
**42 Rue de l'école**  
**01370 MEILLONNAS**

Le jour de décharge administrative de la directrice est le vendredi.

“

Votre enfant sera scolarisé en septembre prochain à l'école de Meillonas. C'est une équipe d'école stable depuis de nombreuses années qui l'accueillera. Cette équipe l'accompagnera, l'aidera à grandir et à devenir un élève autonome.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question au sujet de sa future scolarité.



”

Bienvenue et à très bientôt dans notre école !

Ghislaine BLATRIX  
Directrice de l'école primaire



L'équipe enseignante de l'école se compose de (de gauche à droite sur la photo) : Mme Amandine BERNET, Mme Ghislaine BLATRIX, M. Jérôme PEREZ, Mme Emmanuelle RAFFIN, M. Olivier BUGAUD et Mme Anne-Sophie BACHARACH, absente sur la photo (décharge de direction)

### HORAIRES SCOLAIRES :

**Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 9h00 > 12h00 et 13h30 > 16h30**  
accueil à partir de 8h50 et 13h20



Salle de sieste



Salle de classe des maternelles



Salle de classe des maternelles



Espace propreté des maternelles



BCD de l'école



Salle de classe des maternelles



Salle de classe des maternelles





Salle de classe de M. Bugaud



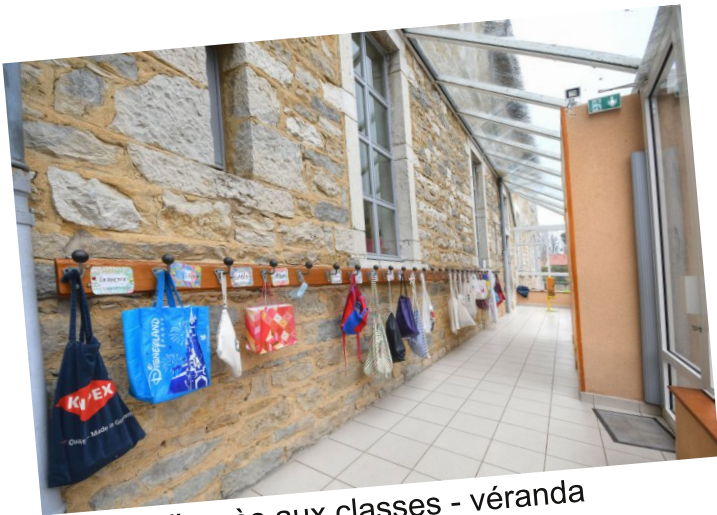
Salle de classe de M. Bugaud



Salle de classe de Mme Bernet



Salle de classe de Mme Raffin



Couloir d'accès aux classes - véranda



Salle de classe de Mme Bernet



Salle de motricité

# Les ATSEM



## Les Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles

Les ATSEM sont des agents municipaux placés sous l'autorité du maire.

A Meillonas, chaque enseignant des classes de maternelle bénéficie de leur aide.

Elles sont chargées de l'assistance au personnel enseignant dans leurs activités pédagogiques et éducatives ainsi que de l'hygiène des enfants présents à l'école maternelle.

Elles assurent également la propreté de la classe et du matériel pédagogique.

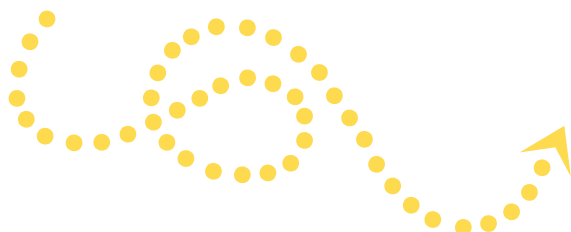
Elles habillent vos enfants et les aident dans leurs apprentissages nécessaires lors d'une vie en collectivité.



Nathalie VALVERDE



Angélique GALLET



## **Budget alloué à l'école :**



Chaque année, le conseil municipal vote un budget qui inclut les dépenses obligatoires des écoles (fournitures scolaires, entretien des locaux, maintenance) et les dépenses facultatives (matériel informatique, mobilier...).

Depuis plusieurs années, malgré les restrictions budgétaires, le budget alloué à l'école est voté à l'identique et les projets pédagogiques sont soutenus par la mairie.

Les projets pédagogiques sont élaborés par les enseignants et sont variés : sorties culturelles et sportives. La Communauté d'Agglomération GBA participe également activement dans le financement des sorties et trajets (piscine, théâtre, intervenants musicaux...)

## **Le conseil d'école :**



Le conseil d'école est le lieu où se rassemblent tous les acteurs de l'école :

Les enseignants, les représentants de la Mairie, les représentants de parents d'élèves, un Délégué Départemental de l'Éducation Nationale (DDEN) ainsi que l'inspectrice de l'Éducation Nationale.

Il vote le règlement intérieur de l'école, élabore le projet d'organisation de la semaine scolaire, donne son avis sur le projet d'école, le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école dont les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés, les activités périscolaires, la restauration scolaire, les actions pédagogiques, l'utilisation des moyens alloués à l'école. Il donne son accord sur l'organisation d'activités sportives et culturelles dans les locaux scolaires.

Il se réunit au moins une fois par trimestre.

## **Le saviez vous ?**

**Il y a autant de représentants de parents d'élèves au conseil d'école que de classes dans l'école. Ces représentants sont élus au mois d'octobre pour un an**



## **Informations école :**



Toute information destinée aux familles est transmise par le biais du cahier de liaison de la maternelle au CM2.

## **Santé à l'école :**



La santé des élèves de la GS au CM2 relève de la médecine scolaire (éducation nationale).

Toute prise de médicaments est strictement interdite à l'école.

Seuls les élèves relevant d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) en cas de maladie chronique peuvent se voir administrer des médicaments à l'école. A la demande de la famille, ce PAI est rédigé par un médecin. Il est transmis à l'école pour validation par la PMI ou la médecine scolaire.

Pas de médicaments dans le cartable des enfants.

**Absence de l'élève :**  
La famille doit prévenir sans délai par téléphone (04 74 51 39 00 répondeur disponible 24/24h) en indiquant le motif de l'absence. Une éviction scolaire peut être imposée pour certaines maladies (liste disponible auprès de la directrice).

## **RASED (Réseau d'Aide Spécialisé aux Élèves en Difficulté) :**



Composé d'une psychologue scolaire et d'une enseignante spécialisée, il peut être contacté directement par les parents ou les enseignants. Coordonnées disponibles à l'école.



## **L'organisation de ces services est mise en place par la Mairie.**

Le service scolaire de la Mairie de Meillonas assure au quotidien la co-gestion du restaurant scolaire et la gestion de la garderie périscolaire.

# Les inscriptions aux services périscolaires



## Pour la garderie :



La commune peut accueillir les enfants et répondre à un besoin de garde chaque jour, avant et après l'école.

Pour une nouvelle inscription, une demande de carte devra être établie à la mairie de Meillonas. Une carte par enfant scolarisé. Cette carte sera conservée par le personnel de la garderie et servira pour le badge de chaque enfant.

Chaque famille doit remplir un dossier d'inscription qui sera fourni à l'enfant en début d'année scolaire. Votre dossier est validé uniquement si votre dossier est complet.

**Les services périscolaires sont encadrés par des agents communaux qui possèdent majoritairement le BAFA ou le CAP petite enfance**

La facturation est réalisée mensuellement. Une facture est envoyée par voie postale à chaque famille, payable au trésor public.

En cas d'impayé, une relance est faite par le Trésor Public auprès des familles.

### ATTENTION :

- Pensez à donner à vos enfants un goûter équilibré et à objectif zéro déchet pour la garderie du soir. Les journées sont longues et la planète a besoin de l'effort de tous !

- Durant la garderie du matin, aucun petit déjeuner ne sera servi par le personnel communal, même si celui-ci est fourni par la famille !

**Un empêchement, un retard ?  
Vous pouvez joindre la garderie :**

**04 74 51 38 77**

## Documents à fournir :



- Dossier d'inscription complet
  - Règlement intérieur approuvé
- Documents disponibles sur le site internet de la commune

## Tarif :



Le tarif du service de garderie est calculé quel que soit le quotient familial des familles. C'est un tarif unique pour tous:

### 2,50 € de l'heure

Comptage du temps à la minute.

Exemple : si votre enfant fréquente la garderie 45minutes tous les matins, au lieu de payer 2.50€ x 4 jours pour un total de 10€ vous ne payerez que 45min x 4 soit 3h et donc 7.50€.

Le décompte des heures se fait grâce à une badgeuse gérée par le personnel de la garderie.

Le tarif est voté chaque année par le Conseil Municipal et fait l'objet d'une délibération.

## Horaires :



L'accueil des enfants est possible dès 7h le matin et jusqu'à 18h30 le soir les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Pas d'inscription au préalable.

**Les arrivées ne sont pas autorisées le matin après 8h40 !**

Les parents ou la personne dûment habilitée, doivent accompagner les enfants de maternelle jusque dans les locaux de la garderie et les confier à l'animateur ! L'accompagnement des maternelles par les aînés est interdit !

Pour tout retard après 18h30, 1h de pénalité sera facturée par enfant.





Espace périscolaire



Espace périscolaire



Restaurant scolaire



Restaurant scolaire



Restaurant scolaire

## Pour le restaurant scolaire :



**Le restaurant scolaire est organisé en plusieurs services en fonction du nombre d'enfants inscrits**

Le restaurant scolaire est géré par la municipalité de Meillonas.

La cuisine est préparée sur place par Barbara GRANGE, notre cantinière. Elle favorise les circuits courts et locaux autant que cela est possible.

Le service est assuré par Mesdames Céline BRAULT, Mélissa VAUCHER, Rose BOURLIERE et Nathalie VALVERDE. Elles sont toutes employées communales.

Un logiciel permet d'inscrire les enfants : ROPACH  
L'utilisation du logiciel vaut acceptation du règlement intérieur.

La gestion des inscriptions au restaurant scolaire est assurée par le Sou des écoles en collaboration avec la commission scolaire de la Commune.

Une commission cantine composée de membres de la commission scolaire de la commune ainsi que des membres du sou des écoles, se réunit plusieurs fois dans l'année pour discuter des menus par exemple, de la discipline, de l'organisation des repas ou encore des problèmes de facturation des familles. Tout parent volontaire peut rejoindre cette commission.

## Que faire si mon enfant a des allergies ?



Tout problème de santé doit être signalé lors de l'inscription de votre enfant.

En cas d'allergie, un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) doit être mis en place avec les responsables de la commission scolaire.

Un protocole de prise en charge des PAI pour la cantine sera à signer par les familles.



## Documents à fournir :



Dossier d'inscription complet

## Menus :



Les menus sont consultables chaque semaine sur votre espace famille ROPACH

## Tarif :



**4,75 € par repas**

Tarif majoré pour retard d'inscription :

**5,75 € pour une inscription tardive** (après le mercredi la semaine précédente du repas)

**6,75 € pour une inscription le jour J** (dans les 24h précédent le repas)

Le tarif est voté chaque année par le Conseil Municipal et fait l'objet d'une délibération.

## Horaires :



Le temps de restauration pour vos enfants est situé entre 11h50 et 12h45 suivant les services et comprend également un temps de pause méridienne jusqu'à 13h30.

**ATTENTION : les matières premières pour l'élaboration des repas sont commandées le jeudi pour la semaine suivante.**

**Inscription obligatoire le mercredi (dernier délai) pour la semaine suivante.**





Rose BOURLIERE



Nathalie VALVERDE



Barbara GRANGE



Mélissa VAUCHER



Céline BRAULT







Plusieurs accueils de loisirs dans les alentours de Meillonas sont mis en place pour accueillir vos enfants les mercredis et durant les vacances scolaires :

- "La Treffortine" situé 1 Allée des écoliers à Treffort  
VAL REVERMONT

Téléphone : 04 74 51 39 02

<https://latreffortine.portail-defi.net/>

Mail : [loisirs-treffortcuisiat@orange.fr](mailto:loisirs-treffortcuisiat@orange.fr)

Directeur : Jérôme LEGOUPIIL

- "L'étoile du matin" situé 615 Rue Charles Robin à  
JASSERON

Téléphone : 04 74 30 01 12

<https://afedm.fr/>

Mail : [direction@afedm.fr](mailto:direction@afedm.fr)

Directeur : Jérôme PICOT

- "Centre de loisirs les Cop'Ain d'abord" situé Allée  
des écoliers à SAINT ETIENNE DU BOIS

Téléphone : 09 61 65 55 10

Mail : [cdl.stetiennedubois@wanadoo.fr](mailto:cdl.stetiennedubois@wanadoo.fr)

Directeur : Nanou GOYET

Des activités sont proposées en fonction de l'âge et du rythme des enfants.

Possibilité de faire la sieste pour ceux qui le souhaitent.

Inscription à la carte (selon les places disponibles), demi-journée avec ou sans repas ou journée.

**Les tarifs sont calculés en fonction du quotient familial.**

N'hésitez pas à les contacter !



# BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE



La bibliothèque est en lien avec l'école primaire de Meillonas et accueille tous les jeudis des enfants de l'école. Chaque enfant emprunte un livre qu'il rend à la séance suivante.

Les objectifs sont multiples :

- Développer le goût de la lecture personnelle chez l'enfant et lui faire découvrir la richesse de la littérature de jeunesse.
- Développer la culture de l'enfant, son esprit critique et son imaginaire.
- Faire découvrir la bibliothèque et l'ensemble de ses services, en comprendre le fonctionnement pour devenir autonome dans l'utilisation de ses ressources (repérage dans l'espace, dans la recherche documentaire, etc.).
- Inciter à une fréquentation régulière, individuelle et familiale de la bibliothèque en dehors du temps scolaire.

Parents, n'hésitez pas à vous rendre également à la bibliothèque du village avec vos enfants. De nombreuses animations sont organisées tout le long de l'année...

**Adresse :** 203 Rue de l'ancienne faïencerie  
01370 MEILLONNAS



## Horaires d'ouverture de la bibliothèque au public :

- Jeudi de 16h à 18h
- Samedi de 10h à 12h

Permanence d'ouverture une semaine sur deux pendant les vacances scolaires



# Le SOU DES ECOLES



Association de parents

## Qu'est-ce que le sou des écoles ?



C'est une association dont fait partie tout parent à jour de la cotisation annuelle demandée en début d'année scolaire.

## Quelles sont les missions du sou des écoles ?



Sa principale mission est d'aider au bon fonctionnement de l'école en participant au financement d'activités, sorties, classe de neige ou achat de matériel. Elle organise des manifestations pour aider à financer ces activités.

Cette association ne peut vivre que grâce aux parents bénévoles, alors n'hésitez pas à la rejoindre, même pour 1h de votre temps.

**Contact Sou des écoles :**  
**soudesecolesdemeillonas@laposte.net**

## Quand a lieu l'Assemblée Générale ?



L'Assemblée Générale est organisée après la rentrée scolaire. Elle permet de dresser le bilan de l'année terminée mais aussi de voter les nouvelles cotisations de l'année commencée.



## Départ des CM2 au Collège :



Le passage en 6ème est une étape importante de la vie d'un écolier.

Pour marquer l'événement, chaque année à la fin du mois de juin, à l'occasion de la fête de l'école, tous les futurs collégiens sont conviés à une cérémonie au cours de laquelle, le/la Président(e) du sou des écoles remet un cadeau de départ à chacun d'entre eux





## Qu'est-ce que le Foyer Rural ?



C'est une association qui s'adresse à l'ensemble des habitants de la commune ainsi que les communes alentours.

Elle est gérée par quelques membres bénévoles.

Cette association ne peut vivre que grâce aux parents bénévoles, alors n'hésitez pas à la rejoindre, même pour 1h de votre temps.

## Que propose elle ?



L'association vous propose différentes activités hebdomadaires sur la commune :

- Gym adultes
- Gym douce
- Guitare
- Yoga
- Multisports enfants
- Rock
- L.I.A. (Low Impact Aerobic)

Celles-ci se déroulent au château ou dans la salle de motricité de l'école.

Elle gère également plusieurs manifestations sur la Commune :

- Marché de Noël et vente de sapins
- Gala de fin d'année

**Contact Foyer Rural :**  
**foyerruralmeillonas@gmail.com**  
**Site internet :**  
**www.foyerruralmeillonas.com**



## Convention avec l'école :



Le Foyer Rural signe tous les ans, à chaque rentrée scolaire, une convention avec l'école et la municipalité de Meillonas.

En échange du prêt gratuit de la salle de motricité à l'école, le foyer rural laisse l'école et l'ensemble des écoliers de Meillonas profiter de son matériel.

Vos enfants profitent donc tous les jours du matériel du Foyer Rural.



# La sécurité aux abords de l'école



La sécurité des enfants est l'affaire de tous. Le respect de prudence et une vitesse adaptée aux abords de l'école s'imposent.

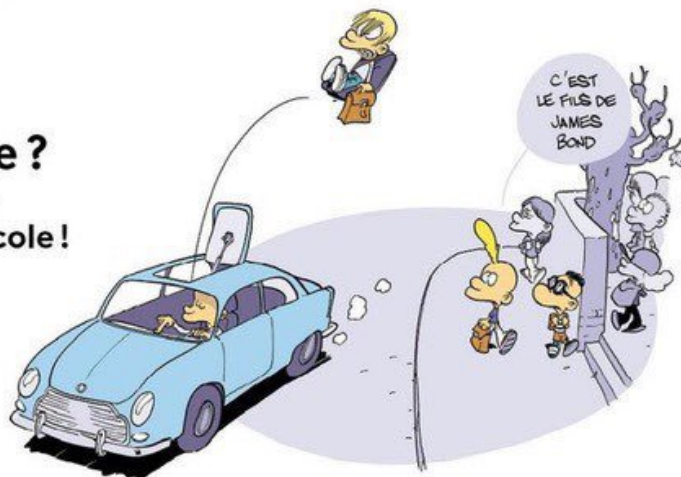
Il est important que tous les parents respectent les consignes de sécurité et ne stationnent pas sauvagement à proximité de l'école comme par exemple dans le lotissement "les curtils" et le long de la rue de l'école.

**PARENTS, vous êtes responsables de votre enfant du départ du domicile jusqu'à son entrée à l'école et dès sa sortie de l'école :**

- Apprenez lui les règles de sécurité
- Accompagnez votre enfant s'il ne connaît pas le chemin ou s'il est trop petit
- Respectez les stationnements
- Ne gênez pas la circulation

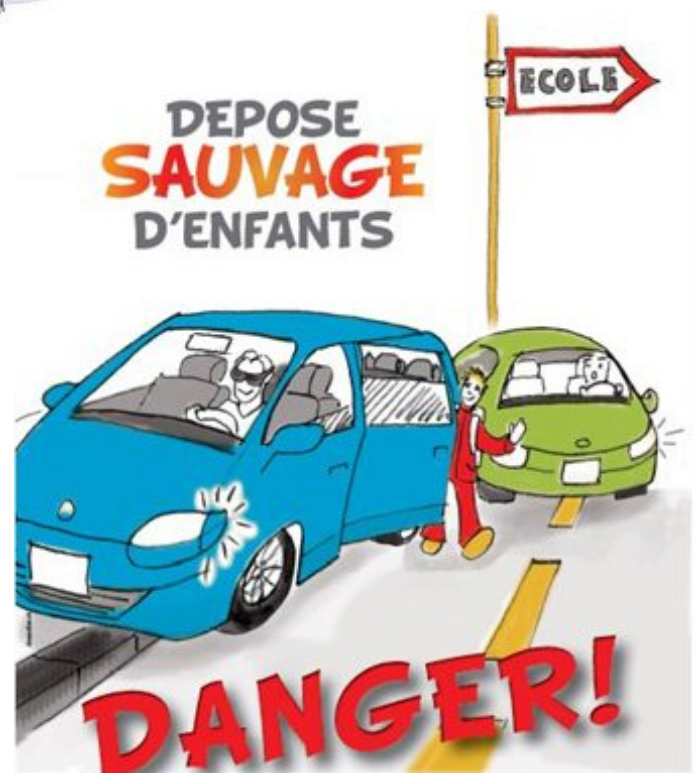


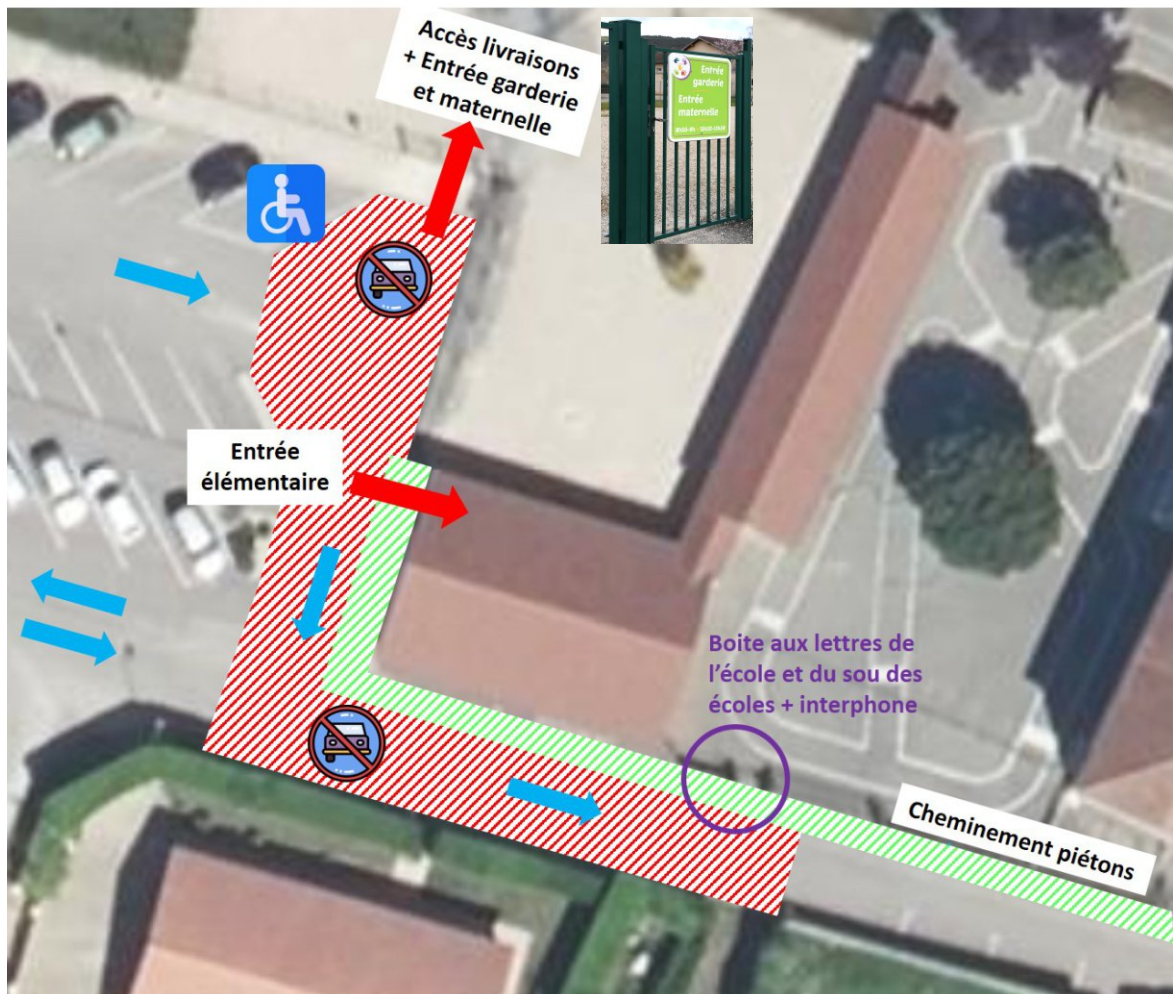
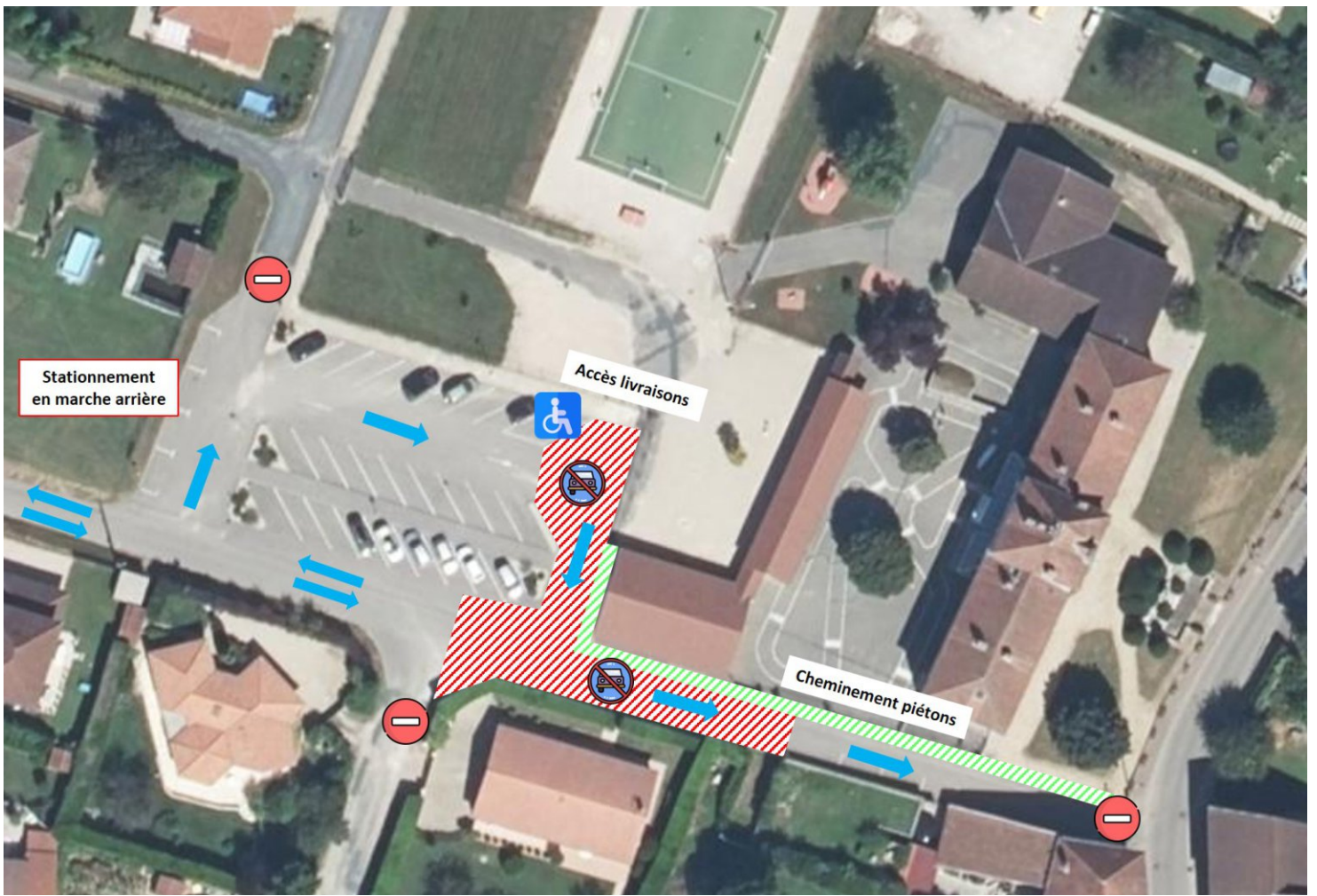
**En voiture ?**  
... mais pas juste  
devant l'école !



## Le saviez vous ?

Afin d'assurer au mieux la sécurité de vos enfants en cas d'incendie ou d'intrusion, des exercices d'évacuation sont organisés régulièrement sur le temps scolaire.







Crédit photos : Yann PERRIN  
Illustrations : Flaticon + libre de droits

